

# L'intégration des émigrants suisses aux États-Unis 1850-1939

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle déjà, l'émigration des Suisses, aux États-Unis en particulier, a fait l'objet d'un nombre de travaux relativement considérable dont la plus grande partie se justifie par la volonté des émigrants et de leurs descendants de rester en contact avec leur ancienne patrie et même de se présenter comme un appendice extraeuropéen de l'Helvétie, « la cinquième Suisse »<sup>1</sup>. En elle-même, cette littérature est déjà révélatrice de l'attachement des Suisses à leurs valeurs ancestrales et, par conséquent, de leur intention de maintenir leur spécificité dans le milieu américain. Naturellement, l'historiographie des relations américano-helvétiques a été le fait de gens bien intégrés dans la société, suisse ou américaine, qui ont surtout cherché à mettre en évidence l'apport économique et spirituel des Suisses aux États-Unis, laissant dans l'ombre l'étude statistique et culturelle des causes de l'émigration et des facteurs d'intégration<sup>2</sup>. Ce n'est que

1. Pour un premier contact avec cette littérature, cf. *Die Schweiz und die Vereinigten Staaten von Amerika, Bibliographie*, Schweizerische Landesbibliothek, Bern 1964. Parmi les ouvrages offrant un intérêt général, retenons : Hans MÖTTELI, *Die schweizerische Auswanderung nach Nord-Amerika...*, Zürich, 1920 ; John Paul von GRUENINGEN, *The Swiss in the United States*, Madison, 1940 ; Guy S. METRAUX, *Social and cultural aspects of Swiss immigration into the United States in the 19th century*, unpubl. diss., Yale University, 1949. Sur l'émigration suisse pour les pays d'outre-mer au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, cf. également Ludwig KARRER, *L'émigration suisse et la loi fédérale sur les opérations des agences d'émigration*, Berne, 1887 ; Georges LOBSIGER, *Émigration suisse et colonisation*, texte non publié, 1947 (se trouve à la Bibliothèque nationale suisse) ainsi que Léo SCHELBERG, *Einführung in die schweizerische Auswanderungsgeschichte der Neuzeit*, Zürich, 1976.

2. Sur certains aspects culturels de la vie des Suisses aux États-Unis, cf. Heinz K. MEIER, *Friendship under stress, U.S. — Swiss relations 1900-1950*, Bern, 1970.

récemment, avec la pénétration dans les milieux scientifiques suisses de nouvelles approches historiques<sup>3</sup> que la problématique de l'émigration suisse a commencé à être posée dans les termes globaux d'une relation de structures qui met en cause le développement économique de la société suisse ainsi que l'aspect culturel et humain des échanges de population avec les pays d'outre-mer<sup>4</sup>.

Dans un tel contexte scientifique, il peut paraître prétentieux de présenter ne serait-ce qu'une esquisse des facteurs d'intégration des émigrants suisses aux États-Unis, surtout si l'on n'a eu accès qu'à des sources helvétiques<sup>5</sup>. Pourtant, à notre sens, l'insertion d'une population étrangère dans une société donnée est le résultat d'un choc entre deux cultures<sup>6</sup>. C'est pourquoi, il est nécessaire de connaître les origines et les caractéristiques de la population migrante, ainsi que les causes — du moins les conditions — de l'émigration afin d'appréhender les possibilités d'adhésion des émigrants aux valeurs de la société d'accueil. On conviendra qu'une telle approche en reste à un niveau problématique ; seules des recherches approfondies permettraient, en effet, de mettre en lumière les diverses facettes nécessaires à une sociologie historique des relations migratoires entre les deux pays<sup>7</sup>.

3. En particulier grâce à des revues françaises telles que *Annales E.S.C. ; Population ; Annales de démographie historique*.

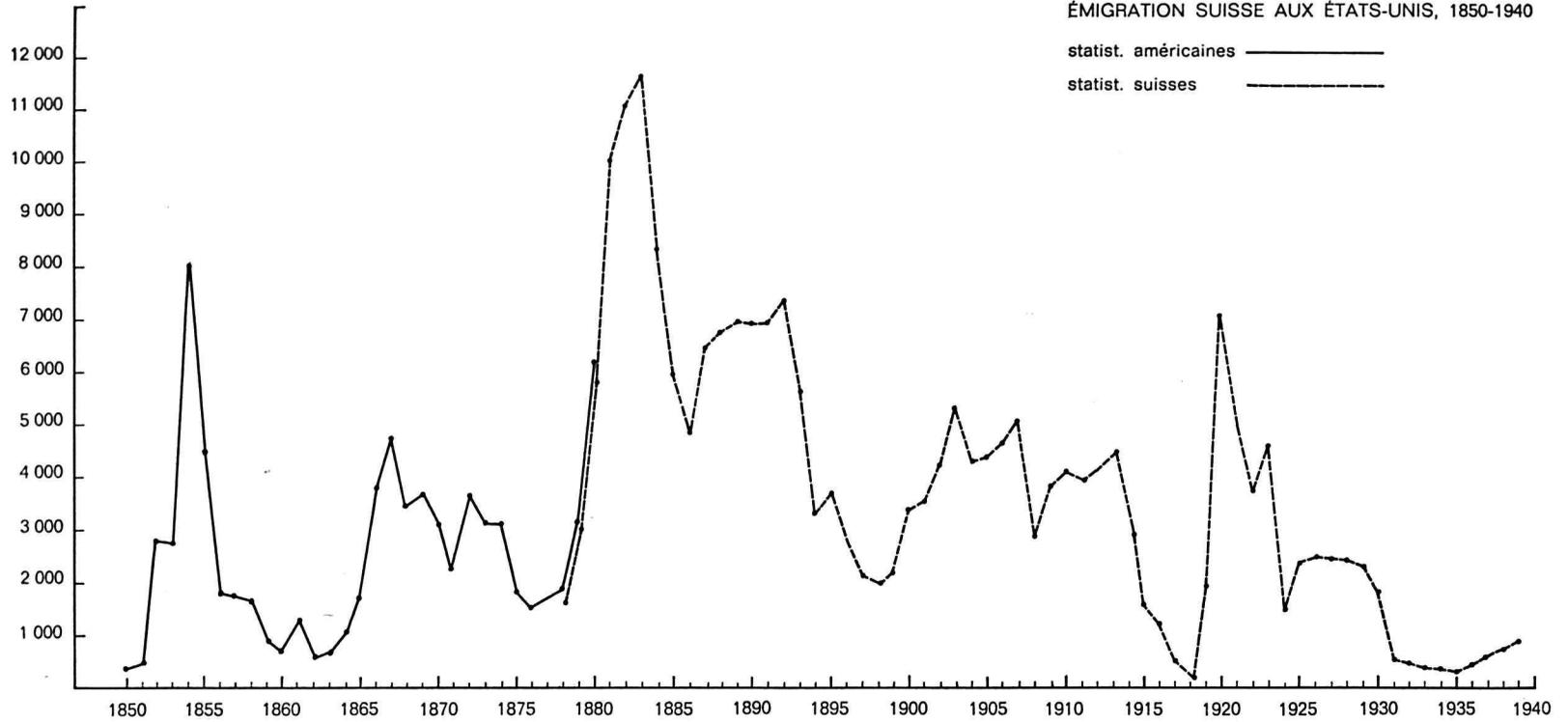
4. Berthold WESSENDORF, *Die überseeische Auswanderung aus dem Kanton Aargau im 19. Jh., Argovia*, Bd. 85, 1973 ; Martin NICOLIN, *La genèse de Nova Friburgo, Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827*, Fribourg, 1973 ; Giorgio CHEDA, *L'emigrazione ticinese in Australia*, Locarno, 1976. A l'exception du premier, ces ouvrages ne concernent donc pas les États-Unis. G. CHEDA travaille actuellement sur l'émigration tessinoise en Californie.

5. Remarquons toutefois que les archivistes américains estiment nécessaire d'intensifier les recherches dans les archives européennes afin de mettre en évidence les fondements ethniques, culturels et sociaux de la population américaine. A cet égard, cf. Robert WARNER and Francis BLOUIN Jr., *Documenting the great migrations and a century of ethnicity in America*, in *The American Archivist*, 39, no. 3, July 1976, pp. 319 et ss.

6. « La connaissance de la culture d'origine, autant que celle de la société d'accueil, permet de rendre raison du système d'attentes des émigrés, du jeu de réinterprétations réciproques entre les deux cultures qui constitue le processus d'acculturation lié à l'émigration — ce qui exclut toutes les théories de l'assimilation fondées sur l'hypothèse d'une *tabula rasa*, faisant de l'émigré un individu social ou présocial, qu'il importe de socialiser selon les normes de la société d'accueil. » Dominique SCHNAPPER, *Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis*, in *Annales E.S.C.*, 1974, n° 5, pp. 1141 et ss.

7. Pour notre part, cette réflexion sur l'intégration des émigrants suisses aux États-Unis s'inscrit dans une perspective de mise en valeur des sources conservées aux Archives fédérales suisses, afin de permettre, notamment, une meilleure connaissance des transformations de la société suisse dans la période contemporaine. Le résultat de ces travaux a déjà fait l'objet d'un premier article, dans lequel nous avons cherché à expliciter les conditions sociales des départs des émigrants ainsi que l'attitude des milieux politiques helvétiques face à l'émigration (Gérald ARLETTAZ, *L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920*, in *Études et sources*, Publication des Archives fédérales suisses, n° 1, Berne, 1975, pp. 31-95). Nous prévoyons un deuxième article pour *Études et sources* qui s'intitulera : « L'émigration suisse en Amérique de 1815 à 1914 » et sera consacré à une présentation historique, par région, de l'implantation des Suisses en Amérique. Enfin, l'émigration étant un révélateur des conditions économiques des régions alpines, en particulier, nous avons mis ce phénomène en relation avec les facteurs du développement de l'économie valaisanne, dans « Les transformations économiques et le développement du Valais, 1850-1914 », in *Développement et mutations du Valais*, publié par le Groupe valaisan de sciences humaines dans la série *Société et culture du Valais contemporain*, n° 2, Sion, 1976, pp. 9-62.

ÉMIGRATION SUISSE AUX ÉTATS-UNIS, 1850-1940



### *Importance numérique de l'émigration suisse aux États-Unis*

De 1851 à 1939, d'après les données connues<sup>8</sup>, 297.813 Suisses se rendent aux États-Unis, en moyenne 3346,2 par année<sup>9</sup>.

On distingue nettement trois maxima : en 1854, de 1880 à 1893 et en 1920, années où les départs dépassent 5.500 (sauf en 1886). La période 1880-1893, à elle seule, recense 104.605 départs — soit une moyenne annuelle de 7.471,8 — ce qui représente 35,1 % de l'ensemble de l'émigration de 1851 à 1939.

De 1881 à 1939, la proportion des émigrants suisses qui se rendent aux États-Unis atteint 75,7 % du total des émigrants suisses à destination des pays d'outre-mer ; cependant, cette proportion est de 84,8 % avant 1918 et seulement de 51,8 % de 1919 à 1939. En effet, les buts de l'émigration suisse se diversifient considérablement dans l'entre-deux-guerres, en raison de l'introduction du système des quotas aux États-Unis. Il est, en revanche, plus difficile d'évaluer correctement l'importance de la colonie suisse aux États-Unis par rapport à l'ensemble des Suisses de l'étranger. Cette proportion pourrait toutefois se situer à environ 38 % en 1880 et, peut-être, à 35 % en 1910.

### *Les facteurs socio-économiques de l'émigration.*

Si l'on excepte les migrations de type religieux, prédominantes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le paupérisme est, sans conteste, une des causes premières de l'émigration helvétique au XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis la disette de 1817-1818, diverses communes du Plateau suisse, en particulier, tentent, pour se débarrasser de leurs miséreux, de substituer une émigration organisée ou subventionnée au service mercenaire à l'étranger. A partir des années 1840-1850, l'émigration s'accroît dans les vallées alpines, où ce sont des populations entières qui décident de partir<sup>10</sup>.

Ainsi, de 1850 jusqu'au début des années 1880, les autorités américaines se plaignent fréquemment des émigrations helvétiques « de débarras », les communes allant jusqu'à payer leurs pauvres et à libérer les prisonniers

8. Les statistiques suisses ne recensent l'ensemble des départs qu'à partir de 1878. Pour la période antérieure à 1880, nous nous sommes donc servis des statistiques américaines publiées par *Annual report of the commissioner-general of immigration to the secretary of commerce and labor for the fiscal year*, Washington. Ces statistiques, qu'elles soient suisses ou américaines, sont certainement inférieures à la réalité à cause, notamment, de l'émigration sauvage de personnes qui ne s'inscrivent pas auprès des agences d'émigration comme la loi suisse le stipule, et, également, des confusions américaines concernant la nationalité suisse. Pour la période où nous pouvons les comparer, soit de 1878 à 1906 par exemple, les statistiques américaines présentent globalement une estimation inférieure à 5,8 % des statistiques suisses. Cependant, les fluctuations sont fortes ; elles vont de - 65,5 % en 1900, à + 17,4 % en 1905. Les statistiques suisses sont tirées, en général, de l'*Annuaire statistique de la Suisse* ; de *Statistique de la Suisse*, publications du Bureau fédéral de statistique ainsi que du *Rapport de gestion du Conseil fédéral*.

9. De 1821 à 1850, les statistiques américaines ne recensent qu'une immigration suisse moyenne de 423 personnes par année.

10. En particulier, dans les cantons du Tessin et de Glaris.

de droit commun pour qu'ils partent aux États-Unis <sup>11</sup>. Les relations américano-helvétiques sont alors constamment chargées de réminiscences à ce phénomène. Par exemple, le consul des États-Unis à Zurich, Byers, écrit dans *The Chicago Tribune* du 15 novembre 1880 :

« One little canton of Switzerland spent in a short series of years not less than 1 500 000 francs in a desperate attempt to dispose of its poor to other countries, and the greatest regret was that some good citizens left with the worthless. Within a month another town has publicly voted \$ 40 a head to all who will emigrate. America is a cheaper poor-house than any to be found at home, say these economists, and it is also the cheapest jail. » <sup>12</sup>

Le canton qui a ainsi dépensé 1.500.000 francs pour ses émigrants entre 1851 et 1879 est l'Argovie. Cette somme représente 102,13 francs par émigrant, 25 % de leur avoir connu.

Les autorités suisses se défendent naturellement de pratiquer une telle politique ; c'est du moins ce qui ressort des réponses de la majorité des cantons à diverses enquêtes fédérales <sup>13</sup>. Le Conseil fédéral, quant à lui, réplique par des statistiques :

« En ce qui concerne les *prisons de l'État*, les émigrants suisses ainsi que les Norvégiens et les Hollandais, figurent dans la plus faible proportion sur les rôles des établissements pénitentiaires, en ce que sur 8.149 Suisses, il n'y a que 2 détenus, ce qui sur 100.000 ferait 25, tandis que la proportion n'est, il est vrai, que de 23 sur 100.000 Américains, proportion qui pour les Européens en général est de 67 jusqu'à 110 et plus encore.

Relativement aux *maisons de correction*, cette proportion est de 41, sur 100.000 Américains nés, de 54 pour les Suisses émigrés, de 103 pour les Néerlandais, de 162 pour les Allemands et au-delà pour les autres Européens émigrés.

Quant aux *indigents*, le chiffre est de 145 sur 100.000 pour les Américains natifs, de 204 pour les émigrés de Wales, de 224 pour ceux de la Norvège, de 273 pour les Suisses, de 276 pour les Néerlandais, et de 436 pour ceux du Danemark et de la Suède, et ainsi de suite en proportion ascendante jusqu'aux Irlandais, dont le triste sort fait monter le chiffre de 5.069 indigents sur 100.000. » <sup>14</sup>

Après 1885, avec l'augmentation du niveau social de l'émigration suisse, puis l'afflux aux États-Unis des émigrants du sud et de l'est de l'Europe la campagne contre l'émigrant suisse s'estompe et fait même place, après 1900, à une politique d'éloge.

De l'avis des autorités helvétiques, le phénomène migratoire est lié plus nettement à la conjoncture des pays d'accueil — des États-Unis en particulier — qu'à celle des pays de provenance. Cette hypothèse se vérifie, en effet, sur la courbe des départs où les minima, 1857-1865, 1874-1876, 1894-1898 et 1907, sont provoqués par les crises économiques et par les tensions politico-sociales des États-Unis <sup>15</sup>. Inversement, les reprises économiques des années 1866 à 1870, 1879 à 1885 et 1900 à 1905, entraînent un afflux d'émigrants européens.

11. Cf. Heinz K. MEIER, *The United States and Switzerland in the nineteenth century*, The Hague, 1963, pp. 105-122.

12. Archives fédérales suisses (citées : AF) E 7175/2/5.

13. Cf. AF, E 2/2116.

14. *Rapport de gestion du Conseil fédéral*, 1857, p. 177.

15. Ce phénomène est d'ailleurs perceptible sur la courbe générale de l'immigration aux États-Unis.

Cette explication n'est pourtant pas seule valable. Si l'on examine en particulier la période de forte émigration, de 1880 à 1893, on peut y déceler des causes dues à des transformations structurelles de la société helvétique. Certes, dès 1880, les émigrants suisses sont remplacés par des immigrants provenant essentiellement d'Allemagne, d'Italie et de France<sup>16</sup>. Cependant, ces étrangers n'exercent pas forcément les mêmes activités que les Suisses qui partent. En effet, de 1882 à 1893, l'émigration suisse<sup>17</sup> concerne le secteur primaire dans une proportion de 45,3 %, alors que la population qui vit du secteur primaire n'est plus que de 38,9 % en 1888. Par la suite, l'émigration du secteur primaire tombe à une moyenne de 31,9 % entre 1894 et 1914, alors que le secteur primaire nourrit encore 33,2 % de la population en 1900 et 27,7 % en 1910. Avant 1893, une des causes principales de l'émigration est donc bien due à un excédent de population agricole, le phénomène se résorbant par la suite. Les raisons de cette crise de l'agriculture sont à chercher, en premier lieu, dans l'ouverture du marché helvétique due à l'extension du réseau ferroviaire<sup>18</sup>. Les produits agricoles de l'étranger arrivent en masse et provoquent une chute des prix. Ainsi, l'importation des blés américains triple entre 1860 et 1890 et les prix suisses s'effondrent, passant de 40 francs par quintal à 18 et même à 12 francs<sup>19</sup>. Les mauvaises récoltes et les calamités naturelles accentuent ces difficultés du monde rural.

Le secteur secondaire, qui représente 39 % de la population suisse en 1880 et 42,7 % en 1910, connaît une émigration très modérée, se situant en moyenne à 24,6 % par année entre 1885 et 1900, puis montant à 28,2 % entre 1900 et 1914, pour retomber à 20-25 % après la guerre. En revanche, l'émigration du secteur tertiaire — dont la logique diffère naturellement de celle du secteur primaire — connaît une très forte accélération, passant de 17 % entre 1887 et 1890 à 28,4 % entre 1896 et 1900<sup>20</sup>. Par la suite, l'émigration du secteur tertiaire se maintient entre 25 et 30 % jusqu'à la guerre, avant de devenir nettement prépondérante dans l'entre-deux-guerres. Ainsi, à partir de 1900 et surtout après la première guerre mondiale, l'émigration suisse outre-mer change de nature en même temps qu'elle diminue,

16. Dans une proportion de 89,7 % de l'ensemble des immigrants en 1900. Les étrangers résidant en Suisse, au nombre de 211.000 en 1880, passent à 383.000 en 1900 et à 552.000 en 1910, soit respectivement 7,4, 11,6 et 14,7 % de la population, alors que les Suisses de l'étranger sont estimés à 234.000 en 1880 et à 335.000 en 1910.

17. Quand nous parlons d'émigration suisse, nous entendons émigration en provenance de Suisse à destination des pays d'outre-mer. La proportion de l'émigration du secteur primaire serait encore plus forte entre 1880 et 1893 si l'on déduisait les étrangers partant de Suisse. A cet égard, cf. LOBSIGER, *op. cit.*

18. Le Gothard est ouvert au trafic en 1882.

19. Cf. notre article sur le Valais (*op. cit.*). Voir également aux AF, les réponses des cantons à une enquête fédérale de 1882 sur les causes de l'émigration (E 7175/2/9).

20. En 1888, 16,1 % de la population vit du secteur tertiaire et 19,5 % en 1900. Dans nos proportions, les sommes des trois secteurs n'atteignent pas 100 % en raison de la catégorie des sans profession, rentiers et étudiants.

ce qui met en évidence l'importance de l'émigration de type rural des années 1880 à 1893 <sup>20 bis</sup>.

« Une émigration de libération sociale » ?

Il serait simpliste de ne percevoir les phénomènes d'acculturation qu'au travers des seules conditions économiques des départs, même si celles-ci ont une influence importante sur la mentalité des émigrants. L'émigration suisse de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne résulte pas de grands mouvements de masse mais d'une collection de décisions individuelles et familiales ; c'est donc également un phénomène culturel qui concerne à la fois l'ensemble de la population d'une région et chaque individu de cette région en particulier. Dans cette problématique une hypothèse assez captivante mériterait d'être approfondie : celle de la migration de libération sociale, suivant laquelle :

« Le départ apparaît comme une réponse — consciente ou non — au conflit vécu par l'individu entre le monde réel et le monde « idéal » conçu par la société. » <sup>21</sup>

Cette approche est fondamentale pour l'étude subséquente du choc entre la population migrante et celle du pays d'accueil, en ce qu'elle indique d'emblée que les émigrants, loin de se référer tous à un seul et même code de valeurs (le genre de vie helvétique par exemple), sont peut-être en rupture avec la vision du monde de leur société d'origine. Les agences d'émigration, dont la littérature de propagande fait miroiter les merveilles des pays d'Amérique, sont très conscientes de ce phénomène.

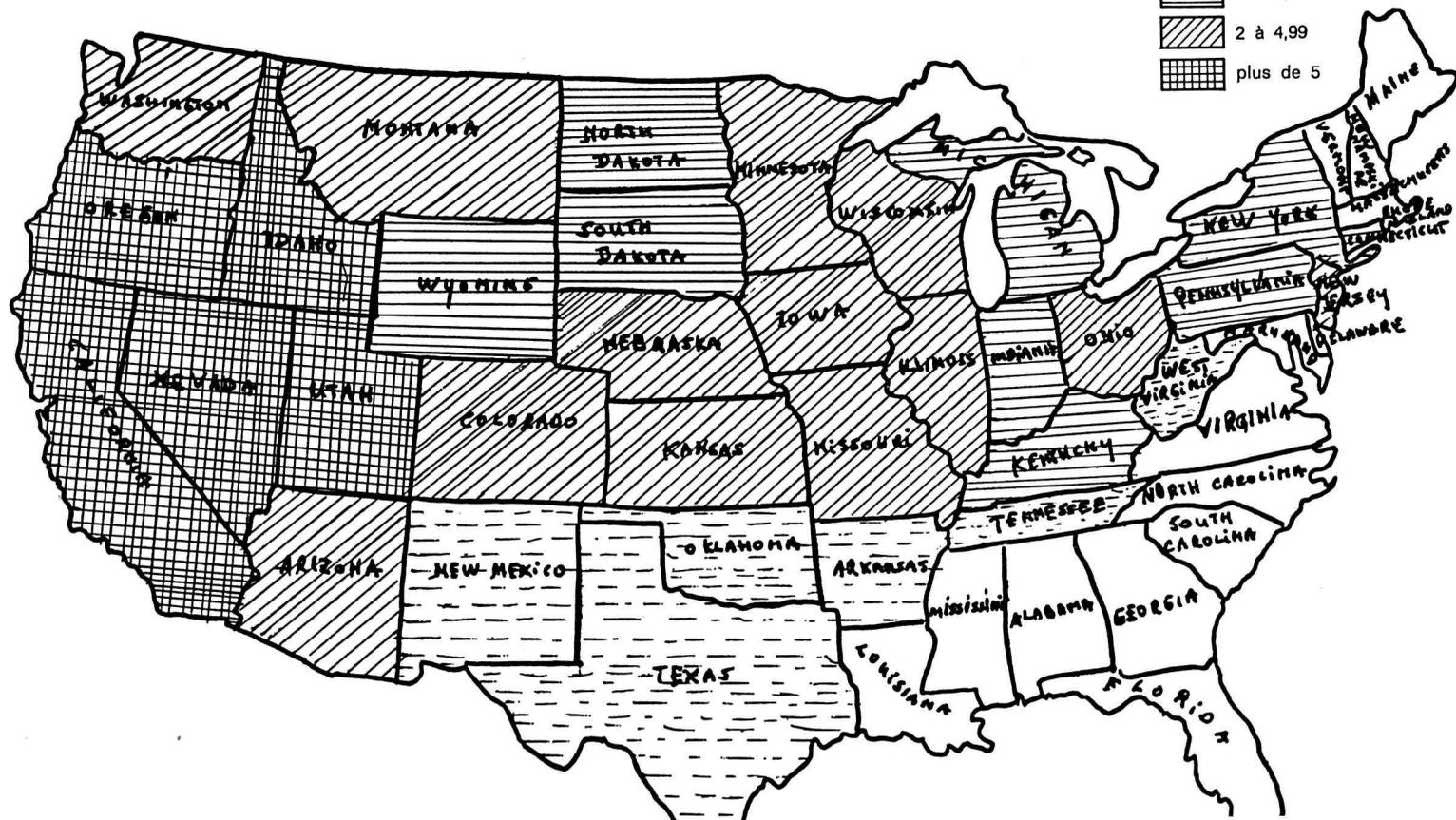
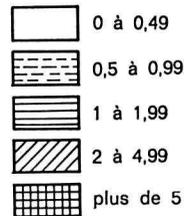
Pour saisir la portée de cette « migration de libération sociale », il faudrait naturellement étudier de très près les diverses conditions d'origine des émigrants. Néanmoins, leur répartition sur sol américain permet tout de même de dégager quelques éléments de réponse.

Les Suisses qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ont naturellement choisi les grands espaces agricoles du Centre-Nord — comme également, les Allemands et les Scandinaves —, avancent progressivement vers l'Ouest, au point qu'en 1930, 29,3 % d'entre eux vivent dans les 11 États des Rocheuses et du Pacifique, alors que la population totale de ces États n'est que de 9,7 % de celle de l'ensemble du pays. Parallèlement, la population helvétique du centre de la côte atlantique se renforce également, alors que le Sud ne convient toujours pas aux Helvètes. En 1890, ces phénomènes sont nettement perceptibles, si l'on compare la proportion des Suisses à la population totale :

20 bis. Les récentes recherches de la *New Economic History* confirment notre hypothèse suivant laquelle le déclin du taux de migration entre l'Europe occidentale et les États-Unis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, trouve sa source beaucoup plus dans les pays de départ qu'aux États-Unis ; cf. Jeffray G. WILLIAMSON, *Late nineteenth century American development. A general equilibrium history*, Londres, Cambridge University Press, 1974. V. le compte rendu de cet ouvrage par J. HEFFER dans *Annales E.S.C.*, 1977, n° 4, p. 830-842.

21. Pierre-Michel REY, *Migrations intérieures en Suisse. Le cas Valais-Genève (1900-1960)*, in *Société et culture du Valais contemporain* (I), publié par le Groupe valaisan de sciences humaines, Sion, 1974, p. 143.

POPULATION NÉE EN SUISSE  
 AUX ÉTATS-UNIS EN 1890  
 EN % DE LA POPULATION





**RÉPARTITION DE LA POPULATION AMÉRICAINE TOTALE  
ET DE LA POPULATION NÉE EN SUISSE <sup>22</sup>  
DANS LES RÉGIONS DES ÉTATS-UNIS, EN %**

	1870		1880		1890		1910		1930	
	Pop. totale	Suis- ses								
Nouvelle-Angleterre <sup>23</sup> ..	9	1,5	8	1,7	7,5	2,3	7,1	3	6,6	3,1
Centre Atlantique .....	22,9	20,9	20,9	22,7	20,2	21	21	25,1	21,4	27,6
Centre Nord-Est .....	23,7	45,5	22,4	37,6	21,4	31,1	19,8	26,6	20,6	23,9
Centre Nord-Ouest .....	10	19,5	12,3	20,4	14,2	21,2	12,6	15,3	10,8	10,3
Atlantique Sud .....	15,2	1,6	15,1	2,1	14,1	1,7	13,3	1,7	12,9	2
Centre Sud-Est .....	11,4	3,2	11,1	2,8	10,2	3,1	9,1	2,2	8,1	1,4
Centre Sud-Ouest .....	5,3	2,1	6,7	2,4	7,5	2,8	9,6	3	9,9	2,4
Montagnes .....	0,8	1,5	1,3	3,3	1,9	4,2	2,9	5,6	3	4,9
Pacifique .....	1,7	4,2	2,2	7	3	12,6	4,6	17,5	6,7	24,4

Les historiens des États-Unis admettent généralement que le déplacement vers l'Ouest est essentiellement le fait des couches les plus anciennement établies de la population blanche, soit de celles qui sont au sommet de la hiérarchie sociale américaine et qui abandonnent les villes de l'Est aux nouveaux immigrants <sup>24</sup>. Cependant, la population suisse augmente également dans les grandes villes : en 1870, 27 % des Suisses aux États-Unis vivent dans les 41 plus grandes villes ; en 1890, cette proportion passe à 30,4 % ; à 39,3 % en 1920 et à 42,7 % en 1930. Faut-il y voir une diversification des activités professionnelles, une prolétarisation croissante, un dépeuplement des régions agricoles en crise ou une simple augmentation correspondant à l'urbanisation de la société américaine ? Tous ces facteurs ont leur importance. Une chose paraît toutefois évidente : les Suisses ont progressivement quitté les régions traditionnelles de leur implantation pour se répandre sur la presque totalité du territoire américain ; ils ont ainsi rencontré un habitat de plus en plus diversifié et de moins en moins semblable à celui qu'ils connaissaient en Suisse. En outre, ils n'ont pas pu — ou n'ont pas voulu — s'intégrer à des régions de cul-

22. Il s'agit exclusivement des personnes nées en Suisse. Renseignements statistiques, notamment in von GRUENINGEN, *op. cit.*, ainsi que dans *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique*, Berne, 1893. Cf. aussi AF, E 3391/96.

23. La Nouvelle-Angleterre comprend les États de Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut. Le Centre Atlantique : New York, New Jersey, Pennsylvania. Le Centre Nord-Est : Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin. Le Centre Nord-Ouest : Minnesota, Iowa, Missouri, North Dakota, South Dakota, Nebraska, Kansas. L'Atlantique Sud : Delaware, Maryland, District of Columbia, Virginia, West Virginia, North Carolina, South Carolina, Georgia, Florida. Le Centre Sud-Est : Kentucky, Tennessee, Alabama, Mississippi. Le Centre Sud-Ouest : Arkansas, Louisiana, Oklahoma, Texas. Les Montagnes : Montana, Idaho, Wyoming, Colorado, New Mexico, Arizona, Utah, Nevada. Le Pacifique : Washington, Oregon, California.

24. Cf. Claude FOHLEN, *La société américaine 1865-1970*, Paris, 1973, p. 30.

ture déjà ancienne, comme la Nouvelle-Angleterre et le Sud, et ils ont préféré partir à l'Ouest, ou dans les grandes villes, contribuant ainsi au développement de la nation américaine. Ces déplacements pourraient donc indiquer que, pour les Suisses, il ne s'agissait pas forcément d'aller transplanter une culture helvétique sur sol américain, mais plutôt de tenter une nouvelle expérience dans des conditions entièrement nouvelles, ce qui, en fait, correspond à la dynamique des valeurs dominantes dans la société américaine du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

#### *Les facteurs d'intégration.*

La population suisse étant une mosaïque où subsistent des niveaux de culture très variés — même au sein des cantons —, il n'est guère aisé d'approcher les principaux facteurs d'attraction ou de répulsion qui s'exercent à l'égard de la société américaine.

L'étude du choix des États-Unis dans la population migrante des cantons, entre 1887 et 1930, révèle que ce choix dépasse 70 % des émigrants à destination des pays d'outre-mer dans 15 cantons<sup>26</sup> et qu'il est inférieur à ce chiffre dans quatre des cinq cantons de Suisse romande ainsi qu'à Zurich, Lucerne et Zoug. Il semble donc, au premier abord, que les facteurs linguistiques et ethniques jouent un certain rôle dans la détermination des partants. En effet, les émigrants des cantons d'expression majoritaire française choisissent les États-Unis dans une proportion moyenne de 59,6 %, alors que cette proportion s'élève à 78,4 % dans les cantons de langue allemande et, curieusement, à 80,5 % au Tessin<sup>27</sup>. Les émigrants provenant des cantons alémaniques sont naturellement les plus nombreux (75,3 % de l'ensemble). Les trois quarts des émigrants suisses font donc partie de cette très forte minorité américaine que représente le monde germanique<sup>28</sup>.

De façon générale, les émigrants de race germanique sont presque au sommet de la hiérarchie sociale américaine et, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils sont de plus en plus désirés pour compenser les nouvelles migrations slaves et latines. Ainsi, d'après un message de 1869 du gouverneur de Californie, que le consul suisse à San Francisco rapporte avec empressement :

« Nous avons besoin de population, non pas de population appartenant à une race inférieure, livrée aux pratiques du paganisme, ignorante d'institutions

25. Les Suisses s'étant répandus rapidement dans l'ensemble des États du Nord, du Centre et de l'Ouest, leurs successeurs ont pu les rejoindre sans trop de difficultés. Dans ce sens, on peut réellement prétendre, avec SCHELBERT (*op. cit.*, p. 241) que les Suisses ont été aux premières lignes de l'expansion coloniale de l'homme blanc. Ils ont certainement contribué à l'édification ethnique et culturelle de la nation blanche. Sur les origines du système socio-culturel des valeurs américaines, cf. ÉLISE MARIENSTRAS, *Les mythes fondateurs de la nation américaine*, Paris, 1976.

26. Les statistiques suisses ne permettent pas d'envisager une approche plus fine que le niveau cantonal. Dans nos calculs, les années 1897 et 1910 manquent.

27. La forte émigration tessinoise pour les États-Unis est partiellement due à la présence, dès 1850, d'une colonie importante en Californie. Cf. Giorgio CHEDA, *Per uno studio dell'emigrazione ticinese in California*, Locarno, 1977.

28. De 1851 à 1900, les Allemands — au sens du territoire du Reich de 1871 — représentent 26,8 % de l'ensemble de l'immigration aux États-Unis.

libres et incapable de les recevoir sans en mettre l'existence en péril ; ce qu'il nous faut ce sont des immigrants de notre race qui s'établissent sur le sol avec leurs familles d'une manière permanente, que nous pourrions admettre à une part égale de nos privilèges politiques et qui seront capables de remplir toutes les obligations qui incombent au citoyen sous un gouvernement républicain. Notre plus grand besoin est une population d'agriculteurs, venant de l'Allemagne et des autres États de l'Europe, familière avec la culture de la vigne et des divers produits pour lesquels notre sol est si particulièrement adapté. »<sup>29</sup>

Ce texte fait référence à tout un système de valeurs socio-culturelles dont la race est perçue comme le support principal. Ces conceptions vont se renforcer et, à l'approche des années 1900, elles concernent les Suisses de façon plus explicite. Les propos du maire de Cleveland en 1895, par exemple, sont simples et directs :

« Plus il nous arrive de Suisses, plus nous sommes contents. C'est le meilleur élément immigrant. »<sup>30</sup>

De même, en 1903, le commissaire fédéral à l'immigration déclare au ministre suisse à Washington que

« ... les immigrants venant de Suisse constituaient, avec les Norvégiens, la meilleure population et, qu'autant il était désirable pour la prospérité des États-Unis de voir limiter le nombre des immigrants venant du Sud de l'Italie, du Sud italien de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et des Balkans, autant il était à souhaiter que la quantité des immigrants suisses augmente. Cette manière de voir a été déjà exprimée au Ministre de divers côtés et par le Président Roosevelt à plusieurs reprises. »<sup>31</sup>

Sur le plan confessionnel, les Suisses conviennent également aux options fondamentales de la société américaine. De 1887 à 1930, 68,1 % des immigrants suisses proviennent de cantons à majorité protestante. Cependant, à première vue, la religion ne joue pas de rôle dans le choix des partants. En effet, sur l'ensemble de la période 1887-1930, 76,1 % des émigrants des cantons catholiques (à plus de 60 % de la population) vont aux États-Unis, alors que cette proportion est de 76,7 % pour les cantons protestants et de 72,8 % pour les cantons mixtes<sup>32</sup>. Pourtant, plus on remonte le temps, plus le facteur religieux apparaît dans les choix des émigrants. Ainsi, pour l'ensemble de la période 1887 à 1918, les émigrants des cantons catholiques ne vont aux États-Unis que dans une proportion de 80,6 % contre 82,5 % pour les cantons mixtes et 86,2 % pour les cantons protestants. Pour la décennie 1887 à 1896, ces chiffres passent respectivement à 72,2 %, 85,3 %, et 90,1 %. On peut donc affirmer que le facteur religieux a joué un rôle dans les choix des émigrants mais qu'il a disparu au xx<sup>e</sup> siècle.

On connaît les affinités politiques qui lient les deux démocraties fédéralistes, américaine et helvétique<sup>33</sup>. Dès le début du xix<sup>e</sup> siècle, les États-

29. AF, E 2400/San Francisco, 1, rapport du consulat suisse pour l'année 1869.

30. AF, E 7175/9/3, lettre du ministre de Suisse à Washington, Pioda, au Chef du Département fédéral des Affaires étrangères, Lachenal, 16 août 1895.

31. AF, E 2400/Washington, 6, rapport de la légation suisse, 1903.

32. Par canton mixte, nous entendons les cantons de Saint-Gall, Argovie, Grisons et Genève, où les deux confessions regroupent chacune entre 40 et 60 % de la population.

33. A ce sujet, en plus des ouvrages de H. MEIER déjà cités, on consultera Leonhard HAAS, *Die Schweiz und die Vereinigten Staaten von Nordamerika. Ein geschichtlicher*

Unis sont souvent perçus comme un symbole de liberté et cette image, assez répandue dans les couches moyennes de la population suisse<sup>34</sup>, favorise le type d'émigration dite « de libération sociale ». Les lettres d'émigrés révèlent fréquemment cette impression de libération due à la rupture avec un continent où les structures sociales, très contraignantes, oppriment l'individu.

Ainsi, le Vaudois Jacques Martin, émigré aux États-Unis après un séjour en Autriche, compare volontiers les deux sociétés, non sans une certaine antipathie à l'égard de la population germanique qu'il retrouve aux États-Unis :

« ... je suis content d'être ici, je préfère vivre toute ma vie comme ouvrier en Amérique plutôt que d'être directeur à Pottendorf... Le peu que je possède représente une fortune ici pour qui désire avant tout être libre et tranquille. Il n'y a pas de pays où on soit chez soi comme en Amérique. La loi est simple : si quelqu'un est chez lui, dans sa maison ou dans son terrain clôturé, il a le droit, après un triple avertissement, de tuer quiconque ne se retirerait pas. Nulle part peut-être la propriété est aussi sûre qu'ici quoiqu'il n'y ait aucune police. Les gens ne ferment rien à clé, la confiance est totale et c'est rare qu'un vol se commette. Depuis que je suis ici, je n'ai pas encore entendu une chicane (excepté chez les Allemands qui se disputent partout où ils sont deux). »<sup>35</sup>

De telles déclarations s'estompent généralement avec les années de résidence aux États-Unis, chaque société révélant à la longue son genre de contrainte. Néanmoins, il est certain que les Suisses s'intègrent facilement à la démocratie américaine, où ils retrouvent le sens de la chose publique. Il convient pourtant de ne pas exagérer ce facteur, beaucoup d'émigrants, surtout dans les classes défavorisées contraintes à l'émigration, ayant d'autres préoccupations plus immédiates que la politique.

Durant la Guerre de Sécession, les Suisses participent au conflit, le plus souvent dans les armées nordistes<sup>36</sup>, ce qui favorise l'intégration. Les Suisses ont cependant une forte tendance à se replier sur eux-mêmes, au sein d'associations de type patriotique et, vers la fin du siècle, lorsque la campagne contre l'émigration prend de l'ampleur dans divers milieux américains, ils courent le risque d'être assimilés au lobby allemand. Ainsi, en 1892, lorsque Cleveland est élu président des États-Unis :

« Ce sont en effet ceux des nouveaux citoyens américains d'origine allemande qui ont décidé de la défaite du parti républicain dans des États qui, comme l'Illinois et l'Ohio, avaient toujours voté pour ce parti. Le parti républicain s'en prend en conséquence à l'immigration en général et aux lois américaines en particulier qui permettent à des étrangers, après un séjour de 5 années seule-

Rückblick, in *Revue d'histoire suisse*, 1940, pp. 228-263. Il serait intéressant de mettre en valeur les articles de James Fazy publiés, entre 1835 et 1848, dans *L'Europe centrale* et le *Journal de Genève*.

34. A cet égard, il faudrait envisager une étude du thème de la démocratie américaine dans la presse suisse du XIX<sup>e</sup> siècle.

35. Jacques MARTIN, *Le rendez-vous américain. Correspondance et journal inédits 1853-1868*, Paris, 1975. La lettre citée est du 24 août 1853.

36. La *Feuille fédérale de la Confédération suisse* publie deux listes comprenant ensemble 835 noms de « Suisses au service de l'armée de l'Union en Amérique ». 1862, III, pp. 278-300 et 1863, II, pp. 643-655. Jacques Martin était également au service de l'Union et son ouvrage est particulièrement intéressant en ce qu'il révèle la vision qu'un ressortissant suisse s'est faite de la société américaine au moment de la guerre.

ment, de devenir citoyens américains, de prendre part aux élections et de décider des affaires d'un État qu'ils connaissent à peine. »<sup>37</sup>

L'émigration des pays germaniques a, en effet, été particulièrement forte entre 1880 et 1895, ce qui provoque des craintes quant au fonctionnement de la démocratie américaine déjà mise à l'épreuve par les catholiques d'Irlande, d'Europe méridionale et centrale. En 1898, la légation suisse à Washington exprime une certaine appréhension face à l'engagement politique des ressortissants helvétiques :

« Chaque Suisse naturalisé américain a le droit de voter, comme tel, pour le parti démocrate ou pour le républicain. Mais ce que les plus intelligents et les plus patriotes d'entre eux désirent éviter, c'est que le nom « Suisse » soit mêlé aux luttes électorales américaines et serve aux intrigues de quelque ambitieux. »<sup>38</sup>

Pourtant, de plus en plus, la Suisse est considérée comme l'exemple de la démocratie européenne qui contraste avec les pays d'origine des émigrants slaves, balkaniques et mêmes allemands. Son image a donc tendance à s'améliorer aux États-Unis.

Sur le plan professionnel, la majorité des Suisses qui se rendent aux États-Unis avant 1890 sont agriculteurs. Durant tout le siècle, les consuls suisses et les guides d'émigrants insistent sur le fait que les États-Unis ont avant tout besoin d'une population productive, en particulier d'agriculteurs. En revanche, ils déconseillent vivement l'émigration des commerçants, des commis de magasin et, en général, de tous ceux qui exercent une profession appartenant au secteur tertiaire. Ainsi, en 1873, le consul de Suisse à Saint-Louis déclare :

« Il y a lieu de détourner les émigrants de notre pays pour celui-ci lorsqu'ils s'occupent d'autre chose que d'agriculture, parce que le sort de ceux qui se destinent aux villes est souvent fort triste. »<sup>39</sup>

Ces considérations sont souvent assorties de remarques fort révélatrices des conceptions sociales du milieu d'accueil. Pour le consul de Suisse à San Francisco, en 1867 :

« Quant aux commis, garçons de magasin et ceux qui aiment un travail léger et facile, il y a peu d'encouragements pour eux. Cette sorte de personnes est la production d'un système erroné d'éducation, qui a éloigné l'enfant du travail et l'a laissé sans ressource et sans état lorsqu'il est arrivé à l'âge viril et dans un pays comme la Californie où tout est à créer. Ceux qui sont déterminés à travailler à n'importe quoi, jeunes ou vieux, finiront par réussir dans ce pays. »<sup>40</sup>

En 1889 encore, la légation de Washington met en garde :

« ... certaines classes d'émigrants, tels que les maîtres d'école et précepteurs, les commis, les médecins qui ne peuvent réussir que s'ils arrivent ici avec une entière connaissance de la langue anglaise. »<sup>41</sup>

De façon générale, il est recommandé aux agriculteurs de commencer par travailler comme ouvriers dans des fermes, afin de se familiariser avec la langue et les usages du pays et d'apprendre à apprécier la valeur des terres et la meilleure façon de les cultiver. Bien que se déplaçant

37. AF, E 2300/Washington, 14, rapport du ministre de Suisse du 7 décembre 1892.

38. AF, E 2400/Washington, 5, rapport de la légation suisse pour l'année 1898.

39. *Feuille fédérale de la Confédération suisse*, 1873, III, p. 415.

40. AF, E 2400/San Francisco, 1, rapport du consul de Suisse pour l'année 1867.

41. AF, E 2200/Washington, 1, rapport général sur l'émigration, 5 juin 1889.

volontiers vers l'Ouest, suivant les progrès de la « frontière », les Suisses n'ont pas forcément l'esprit pionnier. Ils sont plutôt considérés comme de bons fermiers, aptes à la mise en valeur de terres déjà défrichées :

« Les Américains sont plus habiles et plus habitués à manier la hâche et à labourer parmi les troncs d'arbres que les Suisses et réussissent mieux à cet ouvrage que ces derniers. »<sup>42</sup>

A partir de 1880, beaucoup d'agriculteurs, partis d'Europe dans des conditions défavorables, ne parviennent pas à acheter des terres ou à les cultiver de façon rentable et les risques de prolétarianisation urbaine s'accroissent. A cet effet, la légation de Washington donne les conseils suivants :

- « 1) Ne jamais choisir un endroit où il n'y ait ni Allemands ni Suisses.
- 2) Ne pas arriver sans moyens financiers, car autrement ils seront exploités par les usuriers.
- 3) Ne pas se hâter de faire des achats de terrains mais travailler à la campagne si possible pendant un an, prendre l'air du pays avant de se fixer définitivement.
- 4) Être sobre et laborieux, car le whisky et la flânerie sont le fléau du pays. »<sup>43</sup>

A partir de 1890, les agriculteurs ne sont plus considérés comme les éléments les plus désirables pour les États-Unis :

« J'estime aussi que trop souvent nos émigrants partent pour l'Amérique avec l'idée de faire de l'agriculture en disposant de capitaux insuffisants. Les mêmes personnes si elles exerçaient une profession manuelle (charpentier, mécanicien, maçon), réussiraient beaucoup mieux. La vie aux États-Unis est relativement bon marché pour le pauvre et l'ouvrier, les salaires, par contre, sont très élevés et tel bon ouvrier peut facilement mettre de côté 3 à 500 dollars par an. »<sup>44</sup>

Cependant, au même moment, avec l'augmentation et la diversification de l'immigration, les syndicats ouvriers, redoutant la concurrence d'une main-d'œuvre européenne bon marché, font pression sur le gouvernement pour obtenir une législation sur l'immigration de plus en plus restrictive. Ce mouvement s'accompagne d'une certaine xénophobie diffuse dans l'ensemble de la population américaine. S'exprimant à ce sujet, le ministre de Suisse à Washington laisse percer une vision des choses assez répandue dans les milieux dirigeants des États-Unis :

« Voici sommairement les idées qui président à ce mouvement nativiste : Plusieurs, et cela non sans raison, s'opposent à l'admission d'immigrants absolument ignorants, incapables, vu leurs conditions physiques ou morales, de devenir des membres utiles de la grande famille américaine ; ceux-là prétendent que parmi les immigrants d'origine slave, élevés sous le régime de gouvernements absolus, il en est peu qui soient ou seront capables de comprendre les institutions d'un pays libre et que cette classe d'immigrants, de même que les Irlandais toujours adonnés à la boisson, deviennent la proie de ceux qui, dans bien des cas, réussissent à corrompre le système électoral... Le nativisme a une autre face bien autrement sérieuse : ses défenseurs les plus acharnés, les plus convaincus, se recrutent dans les classes ouvrières qui, ne pouvant réclamer une augmentation de salaires, déjà très ou trop élevés, protestent par avance contre la diminution des salaires qui se produirait inévitablement si l'offre de la main-d'œuvre venait à dépasser la demande. Ce sont les associations ouvrières connues sous les

42. AF, E 7175/9/18, rapport du consul de Suisse à Knoxville, 28 janvier 1889.

43. AF, E 2200/Washington, 1, rapport du 5 juin 1889.

44. *Ibid.*

noms de « Knights of labor », « Federation of labor » et autres associations dirigées depuis des années par des meneurs qui vivent aux dépens des ouvriers, qui exercent sur le Congrès, dans la presse, dans les corps de métier, une action qui se traduit par des résolutions contre l'immigration ou par des projets de lois dont la tendance est de restreindre ou d'interdire l'admission de concurrents étrangers. »<sup>45</sup>

Les lois sur l'immigration adoptées par les États-Unis en 1882, 1885, 1891, 1893 et 1907 sont destinées à interdire l'entrée de certaines catégories de personnes (idiots, pauvres, malades, criminels, polygames, anarchistes et ouvriers engagés par contrat avant leur départ). En fait, ces lois ne parviennent guère à freiner l'immigration européenne<sup>46</sup>.

En revanche, le système des quotas adopté en 1921, pendant la crise, réduit le contingent des immigrants de chaque nation à 3 % des ressortissants de cette nation établis aux États-Unis, soit, pour la Suisse, à 3745 personnes, chiffre encore réduit en 1924 à 2081 personnes. Cette année-là, « plus de 10 000 personnes se sont fait inscrire sur les listes des consulats américains en vue d'obtenir le visa<sup>47</sup> ». A cette époque, l'émigration suisse a changé de physionomie : de 1921 à 1938, 26,1 % de cette émigration concerne le secteur primaire, contre 21,8 % au secteur secondaire, 45,6 % au secteur tertiaire, 6,5 % étant sans profession.

#### *La permanence des valeurs helvétiques.*

Les émigrants suisses manifestent certaines caractéristiques ethniques, religieuses, politiques, économiques et culturelles qui leur permettent de s'intégrer avec une relative facilité à la société américaine. Cependant, les Suisses restent profondément attachés à leurs valeurs nationales et même à leur citoyenneté. Une des plus grandes difficultés à leur intégration dans la communauté américaine réside dans le caractère perpétuel de leur appartenance au droit de bourgeoisie de leur commune d'origine, qui est en contradiction avec l'obtention de la nationalité américaine. Les Suisses qui entendent se faire naturaliser américains doivent promettre de renoncer à leur nationalité antérieure ; cependant, cette déclaration ne devient valable pour la Suisse que si elle est accompagnée d'une renonciation formelle au droit de bourgeoisie<sup>48</sup>. Les Américains traduisent cette insistance helvétique par la formule « Une fois Suisse, toujours Suisse »<sup>49</sup>.

45. AF, E 2/2112, rapport du ministre de Suisse à Washington, Alfred Claparède, au Département fédéral des Affaires étrangères, 22 mars 1893.

46. Par exemple, 1,66 % de l'ensemble des immigrants sont refoulés en 1913 ; 1,13 % des immigrants suisses en 1896, dont 0,7 % d'illettrés.

47. *Rapport de gestion du Conseil fédéral*, 1924, p. 93.

48. Cf. la loi fédérale sur la naturalisation des étrangers et la renonciation à la nationalité suisse du 25 juin 1903 qui précise cette disposition à l'article 8. Cependant, l'article 6 de la même loi stipule : « Les personnes qui outre la nationalité suisse possèdent encore celle d'un État étranger ne peuvent réclamer vis-à-vis de cet État, aussi longtemps qu'elles y résident, les droits et la protection dus à la qualité de citoyen suisse. » (Cf. *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse*, nouvelle série, tome XIX ; cf. également la loi du 29 septembre 1952, in *Recueil officiel*, 1952, p. 1122).

49. AF, E 2400/Washington, 5, rapport de la légation suisse pour l'année 1898.

De plus, les Suisses sont profondément imprégnés de leur ascendance culturelle. Ils ont une forte tendance à se replier sur eux-mêmes au sein de collectivités de type rural qui reproduisent sur sol américain le système des relations humaines prévalant en Suisse. Les émigrants suisses fondent ainsi des colonies aux noms évocateurs : « New Glarus », « New Bern », « New Vevay », « Tell-City », « New Switzerland », « Neu Helvetia », « Bernstadt », etc. Il semble pourtant que ces collectivités helvétiques soient plutôt le fait d'émigrants en provenance des Alpes et des Préalpes et, de façon générale, de la Suisse traditionnelle. Un sociologue valaisan de 1900 souligne ce fait :

« Avec son niveau presque uniforme, ses horizons plus distants, plus effacés, quelquefois indistincts, la plaine ne laisse pas dans l'imagination du paysan ou dans son cœur la même empreinte que le sol en relief de la montagne... C'est bien cette distinction dans la sentimentalité qui nous explique, en une certaine mesure, pourquoi, en Amérique, l'émigrant de la plaine s'isole au gré de ses intérêts dans la vaste province, alors qu'au contraire le montagnard se serre, plus encore que chez lui, contre ses compatriotes... Le clan n'est pas supprimé, tant s'en faut, mais, pris comme un coin dans l'élément étranger, il semble acquérir de la consistance à mesure qu'il enfonce. Ainsi groupés dans l'isolement, les Valaisans conservent avec soin les traditions, l'idiome, la religion et les idées du vieux pays ; ils se répartissent scrupuleusement leurs filles à marier et parviennent au besoin à réaliser cette association des énergies et des autres forces communes qu'un reste d'individualisme rendait impraticable là-haut. »<sup>50</sup>

Se sentant isolés aux quatre coins des États-Unis, les Suisses ont une forte propension à l'association qui leur permet de se soutenir mutuellement et de cultiver le souvenir de la patrie. C'est ainsi que se fondent plusieurs sociétés helvétiques dont la finalité est souvent philanthropique<sup>51</sup> ou culturelle (sociétés de chant, de tir, de gymnastique, de théâtre, etc.). D'après un guide de l'émigrant publié en 1893<sup>52</sup>, 233 sociétés helvétiques existeraient aux États-Unis. Elles se répartiraient de la façon suivante :

	Nombre de sociétés	Ressortissants suisse pour une société
Nouvelle-Angleterre .....	10	234
Centre Atlantique .....	90	243
Centre Nord-Est .....	53	611
Centre Nord-Ouest .....	27	815
Sud .....	27	293
Ouest .....	26	674
États-Unis .....	233	447

50. Louis COURTHION, *Le peuple du Valais*, réédition d'un texte de 1903, Lausanne, 1972, pp. 207-208.

51. « Il y a aux États-Unis 11 Sociétés de bienfaisance proprement dites et subventionnées par la Confédération et les Cantons. Il y a en outre des Sociétés de secours mutuel (spécialement tessinoises)... » (AF, 2400/Washington, 5, 1898).

52. *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique*, Berne, 1893.

C'est donc dans la Nouvelle-Angleterre, dans le Centre Atlantique ainsi que dans le Sud, que le besoin d'association est le plus fort, c'est-à-dire dans les régions où les Suisses se sentent le plus isolés, là où ils sont relativement peu nombreux face à l'ensemble de la population ou encore dans les grandes villes comme New York. La plus importante de ces sociétés helvétiques aux États-Unis est le *Nordamerikanische Grütlibund* dont la première convention a lieu à Cincinnati, en 1865<sup>53</sup>. En 1898,

« Le Nordamer. Grütlibund a une cinquantaine de sections dont quelques-unes se sont rendues indépendantes de la fédération mais qui toutes ont pour but d'assurer un secours en cas de maladie et une somme fixe à la famille du membre à son décès. Ce Grütlibund est le plus important représentant de l'Helvétisme aux États-Unis. »<sup>54</sup>

Toutes les sociétés cultivent naturellement la spécificité helvétique. En 1896, par exemple, une *Stauffacherin* est fondée à Washington :

« société féminine qui a pour but de cultiver parmi les femmes de la colonie les traditions de la femme suisse. »<sup>55</sup>

Les sociétés commémorent les faits marquants de l'histoire suisse :

« Toutes ces sociétés ont au moins une fête par an et le représentant de la mère-patrie est toujours invité et accueilli avec cordialité et patriotisme... Il doit se borner aux fêtes d'un caractère plus général, comme les fêtes centrales de tir, de gymnastique, le chant, du Grütli, etc. Il a assisté l'an dernier (en 1898) à New York aux jubilés cinquantenaires et centenaires de l'indépendance neuchâteloise et tessinoise et avec tout le personnel de la Légation invité au banquet annuel du Swiss Club, fréquenté spécialement par le commerce d'importation suisse, et aux célébrations du service du Grütli par le Grütliverein et par le Männerchor de New York. »<sup>56</sup>

Des publications historiques soulignent les liens des colonies avec la patrie. Les Suisses de langues allemande et italienne disposent en outre de leurs propres journaux, alors que les francophones se contentent de l'hebdomadaire français *Courrier des États-Unis*<sup>57</sup>. Ces sentiments de nationalisme helvétique se renforcent encore durant les trente premières années du xx<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. Ils prennent parfois une forme farouchement nationaliste ; ainsi, en 1894, il est question de fonder un *Patriotenbund*,

« ... ayant pour but apparent la formation d'un fonds pour l'équipement de défenseurs de la Suisse en cas de guerre. »<sup>59</sup>

Ce nationalisme très généralisé paraît en contradiction avec l'hypothèse de migration de libération sociale. Il convient toutefois de nuancer, une fois de plus, l'efficacité du réseau helvétique. Il serait, en effet, néces-

53. AF, 2200/Cincinnati, 1, *Ausführliche Geschichte der schweizerischen Ansiedlungen und Kolonien der Staaten Ohio-Indiana-Kentucky-Tennessee von den Vereinigten Staaten von Nord-Amerikra 1889*, Cincinnati, 1926.

54. AF, E 2400/Washington, 5, rapport de la légation pour l'année 1898.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. Ainsi, les hebdomadaires *Amerikanische Schweizerzeitung*, *Schweizer-Journal*, *Colonia-Svizzera*, le mensuel *Der Schweizer*, de même que le *Green County Herald* de Monroe, Wisconsin, et le *Swiss American News* de Detroit.

58. Cf. Heinz MEIER, *Friendship under stress*, pp. 186 et ss.

59. AF, E 2400/Washington, 5, rapport de la légation pour l'année 1898.

saire de connaître la fréquentation réelle des diverses sociétés<sup>60</sup> ainsi que leur composition sociologique et ethnique. De plus, si les Suisses clubistes retrouvent une partie de la pression sociale de leur pays d'origine, cette pression reste limitée à la mesure d'une petite collectivité au sein d'un immense pays ; elle a peut-être même constitué une défense contre une nouvelle oppression collective.

Quoi qu'il en soit, l'intégration des Suisses aux États-Unis ne s'est pas faite par une assimilation qui aurait détruit toute spécificité helvétique ; cette intégration a été une synthèse résultant d'un ensemble de facteurs liés à la condition d'origine, à la faculté d'adaptation de l'émigrant et à la pression sociale de l'environnement américain, mais il convient surtout de tenir compte de l'origine sociale des émigrés. En effet, des émigrants relativement aisés — plus nombreux à partir de 1890 — ont pu s'intégrer assez facilement à la classe dominante, alors que d'autres émigrants, pauvres, provenant notamment des cantons alpins où les conditions de vie les ont littéralement chassés, n'ont pu généralement que se rendre dans des colonies préparées, sur un modèle suisse, pour leur donner un espace vital qui leur manquait, en attendant une intégration plus complète de leurs descendants.

Gérald ARLETTAZ,

*Archives fédérales suisses, Berne.*

60. L'intérêt des Suisses pour leurs sociétés n'est peut-être pas aussi vif qu'on pourrait le croire à la lecture du nombre et de l'activité de ces sociétés. Ainsi, le consul général à Montréal constate en 1913 : « Sur une colonie de plusieurs centaines, il n'y en avait pas plus de quarante appartenant à la Société (nationale suisse de Montréal), et un grand nombre de ceux-ci étaient depuis des années en retard pour leur cotisation annuelle de 1,20 dollar. Dans le sein de cette organisation, la Fête du 1<sup>er</sup> août n'était guère connue... » AF, E 2400, Montréal, 1, rapport pour l'année 1913.